



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25137552

Déposé / Reçu le

21 OCT. 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de ^{Gref}Bruxelles

N° d'entreprise : 0712 627 227

Nom

(en entier) : Beelance

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme

Adresse complète du siège : 112, Chaussée de Charleroi, 1060 Saint-Gilles

Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire

[Extrait de la Résolution écrite et unanime prise par l'actionnaire unique de Beelance SA, le 7 octobre 2025, conformément à l'article 7 :133 du Code des sociétés et des associations].

Résolution 1 – Renouvellement mandat de commissaire de Ernst et Young Réviseurs d'Entreprises

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de commissaire de Ernst et Young Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, numéro d'entreprise 0446.334.771, représentée par Monsieur Carlo-Sébastien D'Addario (remplaçant Monsieur Thomas Meurice).

La durée du mandat de commissaire est fixée à 3 ans, prenant effet à l'issue de l'AGO qui a délibéré sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2024 et prenant fin à l'issue de l'AGO appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice comptable 2027.

PUBLICITE

Tous les pouvoirs, en ce compris les pouvoirs spéciaux, sont confiés à Mme. Lina JARINE et à Mme. Alice LAVIOLETTE afin de procéder à toute publication au Moniteur Belge (en ce compris la signature des formulaires I et II), et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques, relative à la présente résolution

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2025 - Annexes du Moniteur belge